



Installation du telephone à une parente ayant un tuteur

Par rivarol, le **07/08/2010** à **14:27**

Bonjour,

je me permets de vous ecrire car une de mes cousines, tres agée, n'a pas le telephone; Son tuteur ne souhaite pas le lui en installer un car parait il trop onéreux. cette personne agée vit dans une maison de retraite. je souhaiterai lui faire installer le telephone ; je paierai bien entendu l'installation et l'abonnement ainsi que les communications. la maison de retraite ne s'y oppose pas; le tuteur peut il s'y opposer et si oui dans quelles mesures ?

Merci de vote reponse

bien à vous

jla